

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :
Le 30 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	6^{ème} séance
Séance du 8 décembre 2023	

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 8 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 15 minutes, s'est tenu exclusivement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 Les Abymes), sous la présidence de Madame Eliane GUIOUGOU, 6^{ème} vice-présidente, en l'absence du président Monsieur Éric JALTON, ainsi que des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} vice-présidents.

Étaient présents : 26 conseillers communautaires

Nombre conseillers :
En exercice : 48
Présents : 26
Votants : 30 (dont 4 pouvoirs)
▪ Dont pour : 30
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Vice-présidents : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Secrétaire de séance :

Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL

Autres conseillers communautaires : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU
M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

Délibération n°2023.12.06/473

RETRAIT DE L'AFFAIRE N°4 :

Protocole transactionnel relatif à la location et maintenance de bacs à ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés sur le territoire de Pointe-à-Pitre

En cours de séance :

Vice-présidente : Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente) à M. Joseph LEE

Nombre de conseillers absents excusés : 12

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Tania GALVANI

Autre conseiller communautaire : M. Michel MADO

Rapporteur

Mme Eliane GUIOUGOU
Le président de séance

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : M. Jean-Luc CELIGNY- M. Pierre THICOT (pouvoir à Mme Nadège THEOPHILE)

Autres conseillères communautaires : Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE

Acte rendu exécutoire

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Vice-président : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Corinne PETRO

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAI- M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

- après transmission en préfecture

le : 20 DEC. 2023

- publication sur le site internet

ou notification, le : 21 DEC. 2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-37 ;
- VU les dispositions des articles dispositions des articles 2044 et suivants du code civil ;
- VU la circulaire du 7 septembre 2009 (NOR : ECEM0917498C) ;
- VU la circulaire du 6 avril 2011 (NOR : PRMX1109903C) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant la proposition de retrait de cette affaire de l'ordre du jour ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De prendre acte du retrait de l'affaire n°4 de l'ordre du jour concernant le protocole transactionnel relatif à la location et maintenance de bacs à ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés sur le territoire de Pointe-à-Pitre.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tout acte et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général des services, Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 19 DEC. 2023

La présidente de séance
La 6^{ème} vice-présidente



Eliane GUIOUGOU

La secrétaire de séance
La conseillère communautaire

Francine DOQUET-ROUSSAS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 20 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 21 DEC. 2023

